

Nouvelles dispositions pour accommoder les candidats aux bourses d'études

Alors que les collectivités et les universités de partout au Canada réagissent à la pandémie de COVID-19, Partenaires en bourses d'études Canada s'engage à faire en sorte que les candidats aux bourses d'études reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour affronter les répercussions de cette situation sans précédent.

Les étudiants font face à de nouveaux défis d'ordre logistique alors que les universités passent à l'enseignement en ligne, que les services offerts aux étudiants sur les campus doivent être offerts autrement, et qu'un nombre accru de professeurs et de membres du personnel des universités prennent des dispositions pour travailler de la maison. En réponse à ces défis, Partenaires en bourses d'études Canada a assoupli les exigences en matière de demandes de bourses d'études :

- les relevés de notes non officiels qui proviennent du compte de l'étudiant et portent son nom et une date seront acceptés lorsque les relevés de notes officiels ne sont pas disponibles;
- les lettres de recommandation non signées ou portant une signature électronique, et indiquant une date et les coordonnées du répondant, seront acceptées au même titre que les lettres papier portant une signature originale.

Ces dispositions faciliteront le processus de demande de bourses d'études au moment où les étudiants ont le plus besoin de notre soutien. Nous continuerons de suivre la situation et de faire preuve de souplesse alors que nous soutenons nos clients et les étudiants dans cette situation en rapide évolution.